

Objet : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA HAUTE ROMANCHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2018 – La Grave

Présents :

- les Maires des Communes : **MM. SEVREZ ET FONS**
- les élus du territoire (ordre alphabétique) :

Mes et Mrs FAURE, FOUVET, GAILLARD, GARDENT, GONNET, JACOB, JACQUIER, JOUFFREY, LEFEBVRE, LE GUEN, MATHON, MATHONNET, SIONNET.

- Excusé : **M. PIC**
 - invité : **M. BOUILLET,**
 - les professionnels de santé : **Docteurs REY, TA, Me FRESSYNET**
 - coordonnatrice projet : **C. PATTE**
-

M. Sevrez rappelle la conclusion de la séance du 9 juillet :

- la commune de La Grave devait effectuer une étude sur l'accessibilité à l'étage de La Poste ; **l'étude est réalisée, le projet pourrait être réalisé pour le 15 décembre 2019**
- la commune de Villar d'Arène procédait à l'étude d'un bâtiment neuf à La Sagnette : **un dossier au stade APS est réalisé et transmis.**

Depuis, un changement est intervenu à La Grave, la majorité des élus déclarant ne pas voter le projet tant qu'une étude de faisabilité sur l'Hôtel des Alpes n'est pas réalisée.

M. Jacob, représentant 7 élus signataires d'une demande au Maire de La Grave, conscients de la nécessité de faire la MSP, précise que le projet de l'Hotel des Alpes est récent : suite à une AG du syndic des Ruillans, M. Bouvery a proposé ce lieu, appartenant à M. Creissels. Ils demandent un délai pour faire l'étude de faisabilité et avoir un dossier d'architecte sur ce site et celui de la Poste.

M. Sevrez répond que l'avis des domaines doit être requis, que la zone est proche des commerces, que des parkings devraient être supprimés, que les professionnels de santé ont d'ores et déjà refusé ce local. A la poste, le projet est argumenté, un simple permis de travaux suffit.

M. Fons rappelle que ce projet collectif doit être porté par les deux communes. Il résume le travail effectué : recherche de dossiers similaires (L'Argentière-La-Bessée, Fréhel), dossier APS d'architecte, évaluation à 450 K€, étude des sols réalisée. A La Grave, les coûts ne sont que des estimations. Le projet le plus abouti est celui de Villar d'Arène ; son conseil municipal est unanimement d'accord pour que la commune le réalise, seule ou pas.

M. Le Guen, en tant qu' élu du SIVOM, affirme son refus pour toute opération à l'Hôtel des Alpes : il est inimaginable de payer quoi que ce soit à un homme condamné par le Tribunal Administratif pour trafic d'influence et qui a un procès en cours avec la commune. C'est un problème politique et déontologique. Me Gaillard affirme que le problème juridique sera réglé sous peu.

Me Patte intervient pour rappeler que le problème principal est celui du maintien des médecins sans lesquels le projet n'aurait pas de soutien administratif et financier et souhaite que leurs avis soient entendus.

Me Rey est prête à s'investir pour une réalisation crédible et rapide, sinon le projet devra se faire avec d'autres médecins, à trouver. Me Fressynet souhaite profiter des énergies actuelles (C. Patte et Mairie de VA) sans lesquelles le projet ne pourrait aboutir dans des délais acceptables ; elle précise aussi que ses revenus baisseront dans le fonctionnement futur. Me Ta ne s'engagera pas si aucune décision n'est prise ce soir ; la MSP est un objectif d'intérêt collectif destiné en premier lieu à améliorer les conditions de prise en charge des patients, et de travail des professionnels, critères d'attractivité pour les conditions de vie par exemple. Le risque de désertification médicale serait pris par les communes pour leurs habitants.

Après plusieurs interventions des participants, M. Fons souhaite que la discussion cesse : alors qu'aucun projet clair n'aboutit sur La Grave, le projet sur Villar d'Arène est ficelé pour une réalisation dans un délai raisonnable, il n'y a pas de problème d'accessibilité.

M. Fouvet revient alors sur la nécessité d'une décision qui tienne compte des attentes des professionnels de santé.

Me Rey et Me Fressynet se prononcent en faveur d'un bâtiment neuf pour les patients et notent trop de frein sur le site de la Grave, qui aurait eu leur préférence, alors que VA offre une dynamique positive crédible.

Me Gaillard demande alors une interruption de séance.

Au retour des participants sortis, la parole est redonnée à Me Ta, qui est favorable au site de Villar d'Arène, mais trouve injuste et absurde qu'une seule commune finance le projet, alors qu'il concerne le territoire.

M. Jacob déclare alors que le message des professionnels a été entendu et prend acte de la volonté des médecins pour un bâtiment neuf : il met fin au projet Hôtel des Alpes.

CONCLUSION

La commune de Villar d'Arène portera la Maitrise d'Ouvrage et le financement seule, mais la porte reste ouverte pour que la Grave s'y associe via le SIVOM.